

**SPECIFICITES DES METIERS D'ART DANS LE SECTEUR DES METIERS :  
*L'ART DE L'ARTISANAT***

**Stéphanie Loup**  
ERFI – Université Montpellier I  
PRATIC – Université Avignon  
[Stephanie.loup@free.fr](mailto:Stephanie.loup@free.fr)

Equipe de Recherche sur la Firme et l'Industrie (ERFI)  
ISEM – Espace Richter Bat E - Rue Vendémiaire – CS 19519  
34960 Montpellier Cedex 2

**Résumé**

L'objet de cette communication est de s'interroger sur les spécificités des métiers d'art dans le secteur des métiers. Pour cela, nous présentons la place des métiers d'art au sein du secteur des métiers. L'approche historique nous aidera à établir les relations entre l'artisanat d'art et l'artisanat. Au delà d'un travail de définition, cette réflexion nous permettra de souligner les enjeux socio-économiques portés par l'artisanat d'art qui peuvent donner des pistes de réflexion pour une reconnaissance et une valorisation de l'ensemble des métiers de l'artisanat.

**Mots clefs :** Art ; Artisan d'art ; Définition ; Métiers d'art.

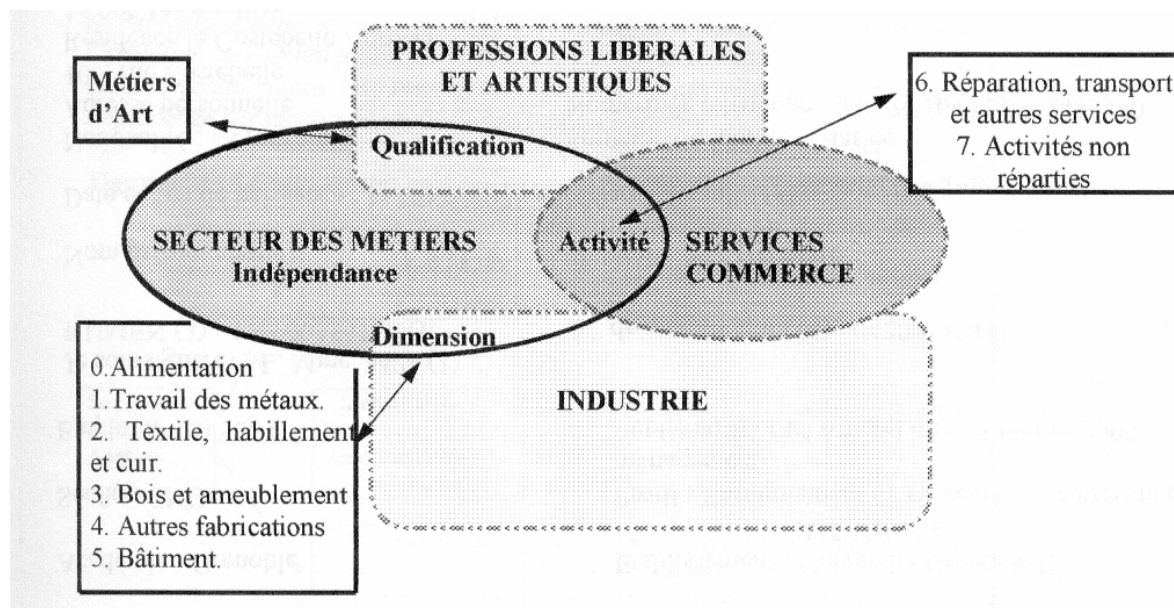
## Introduction

Les métiers d'art occupent une place particulière au sein du secteur des métiers. En effet, il faut attendre le décret de 1998 pour voir apparaître, de façon explicite, la catégorie métiers d'art au sein des critères d'immatriculation du secteur des métiers (Pacitto et Richomme, 2004) et 2003 pour qu'un arrêté fixe la liste des métiers de l'artisanat d'art.

S'il reste encore aujourd'hui difficile de définir les métiers d'art, nous pouvons en esquisser une présentation. A l'exception des entreprises du luxe, le secteur des métiers d'art est dominé par des travailleurs non salariés (artisans, artistes, professions libérales), exerçant individuellement leur activité d'artisanat d'art. Ce secteur, estimé à 30 000 entreprises, comprend 217 métiers répartis en trois grandes familles : les métiers de la tradition visent la réalisation, à partir de modèles et techniques hérités du passé, d'objets d'art traditionnels, les métiers de la création permettent la conception ou la réalisation d'objets d'art originaux, les métiers de la restauration s'exercent sur le patrimoine immobilier ou mobilier.

Les métiers de l'artisanat d'art vont de métiers reposant sur des savoirs traditionnels à des métiers purement créatifs. Aussi, une vision du champ des métiers d'art couvrant uniquement le secteur de l'artisanat serait réductrice. Essayant d'allier la tradition et l'innovation, l'artisanat d'art se situe à la frontière entre le monde artisanal, le monde artistique et le monde du luxe. Richomme (2002), se basant sur les critères d'immatriculation comme éléments de délimitation du secteur des métiers, situe les métiers d'art à la jonction du secteur des métiers et des professions libérales et artistiques.

Figure 1 : Position des métiers d'art



Source : Richomme (2002)

Louart (1980), dans sa thèse consacrée à « l'artisan producteur et sous-traitant », souligne la présence de l'artisanat d'art en parallèle de l'artisanat urbain et de l'artisanat rural, au sein « de villages restaurés », l'artisan exerçant une activité de vendeur et de démonstrateur, et/ou « dans un vieux quartier aménagé de grande ville, et des sites provinciaux traditionnels », et/ou « sur des lieux et sentiers touristiques ».

Lorsque l'on s'interroge plus précisément sur le positionnement des métiers d'art au sein du secteur des métiers, la question s'avère plus complexe. Si notre histoire, la multiplication des salons, marchés de Noël, marchés estivaux, villages artisans, routes touristiques métiers d'art témoignent du renouveau et de l'intérêt porté aujourd'hui aux artisans d'art et à leurs métiers,

cette catégorie ne semble pas exister statistiquement. En effet, les métiers d'art n'entrent pas dans la classification socio-économique usuelle. La faute en incombe à leurs statuts juridiques différents, aux secteurs d'activité multiples dont ils dépendent. Un restaurateur de tableaux se qualifiera artisan d'art, un verrier, un ébéniste, un bottier, un marqueteur se qualifieront artisans d'art, deux bijoutiers, un travaillant les métaux précieux et l'autre créant des bijoux en « pâte fimo » se diront artisans d'art. De même, deux artisans menuisiers peuvent se déclarer, pour le premier « artisan d'art », le second « artisan ».

*Aussi, face à cette réalité complexe, l'objet de cette communication est de s'interroger sur les spécificités des métiers d'art dans le secteur des métiers.*

Pour cela, nous nous intéresserons tout d'abord à la place des métiers d'art au sein du secteur des métiers. Au delà d'un travail de définition, cette réflexion nous permettra de souligner les rôles joués par les métiers d'art. La présentation des différents rôles peut donner des pistes de réflexion pour une reconnaissance et une valorisation de l'ensemble des métiers de l'artisanat.

## **1 LA PLACE DES METIERS D'ART DANS LE SECTEUR DES METIERS**

Il fallut attendre le début du 20<sup>ème</sup> siècle pour que soit reconnu l'artisanat comme secteur socio-économique original. L'artisanat d'art n'est toujours pas, encore aujourd'hui, reconnu en tant que secteur à part entière. Le fait artisanal et l'identité de l'artisan ont souffert d'une longue interpénétration entre les métiers de l'agriculture et ceux de l'atelier, et ces derniers avec ceux de la boutique, puis de la confusion générée au niveau des recensements par la Révolution Industrielle entre l'ouvrier et l'artisan (Robert, 1999). Pendant longtemps, les métiers d'art ont été considérés comme un secteur d'activité marginal, sans doute amenés à disparaître. Le renouveau de l'artisanat dit de type créateur dans les années soixante-dix a surpris par son ampleur. A l'époque, ce renouveau fut considéré comme une réminiscence de mai 1968. Mais c'était ignorer l'existence d'artisans traditionnels possédant, conservant et transmettant de riches savoir-faire au travers des siècles, contribuant ainsi au renom de l'artisanat.

Dans l'espoir de préciser la place des métiers d'art au sein du secteur des métiers, une approche historique des métiers de l'artisanat nous aidera dans un premier temps à comprendre les liens aujourd'hui établis entre le secteur des métiers et le secteur des métiers d'art. Ainsi, nous pourrions souligner la position des métiers d'art entre secteur artistique et artisanal. Ce positionnement nécessitera la mise en œuvre d'un travail de définition, afin de mieux cerner les spécificités des métiers d'art.

### **1.1 L'approche historique comme aide à la compréhension de la distinction entre l'art et l'artisanat**

L'approche historique permet de mieux comprendre la situation des métiers d'art par rapport au secteur des métiers. L'étude de l'évolution du terme artisanat depuis le Moyen Age permet de mieux appréhender les mutations contemporaines et de mieux comprendre les différences entre les notions d'art et d'artisanat. Le problème de la distinction dans le métier d'artisan d'art entre l'artisan et l'artiste n'a pas toujours existé. En effet, les termes artistes et artisans ont été différenciés seulement au début du 16<sup>ème</sup> siècle. De plus, au cours de ce siècle, une distinction sur le plan juridique entre artistes et artisans fut établie par l'assimilation de certains artisans aux professions libérales. Encore aujourd'hui, selon les métiers, la distinction entre artiste et artisan peut s'avérer difficile à effectuer. C'est au 20<sup>ème</sup> siècle que les artistes, désireux de bénéficier des premières mesures prises par le Parlement en faveur des artisans, fondèrent en 1932, le Groupement Syndical des Artisans d'Art.

Au plan sémantique les termes de métiers, d'art, d'artisanat connurent une évolution. Selon Carla Prette et De Giorgis (2001), à l'origine, le mot *art* désignait la capacité technique nécessaire à la réalisation d'un objet ou à l'accomplissement d'une activité déterminée, donnons comme exemple l'art du cordonnier ou du forgeron, et tout autant que celui du poète ou du sculpteur. Progressivement, pour les arts qui visent à la production d'objets utiles, on préféra utiliser le mot de *métier*. Quand un métier fait intervenir le travail et la créativité professionnelle d'individus particuliers, on parle précisément d'*artisanat*, et quand un travail est bien fait, on dit qu'il est accompli « selon les règles de l'art ». Pour qu'on puisse parler véritablement d'*artisanat d'art*, l'artisan doit maîtriser le mot « art » au premier sens du terme et/ou il faut que l'artisan ait cherché et réussi à donner une valeur esthétique, artistique à son travail. L'idée de beauté, bien que changeante selon les modes et les Sociétés, reste étroitement liée à l'idée de production artistique. La pratique professionnelle de l'artisan d'art associe encore aujourd'hui une forte technicité, un savoir-faire et de la dextérité, une réelle créativité et un sens artistique.

Le travail réalisé par N. Moureau (2000) sur le marché de l'art, notamment son étude sur l'évolution du métier de peintre, permet de mieux comprendre la différence effectuée entre le travail artistique et le travail artisanal<sup>1</sup>.

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, le marché de l'art fonctionne sur un « mode dual » avec un marché de la création, contrôlé par l'Académie, et un marché moins prestigieux, mais alimenté par une demande croissante que Moureau (2000) qualifie de marché de l'imitation. Ce dernier assure l'équilibre financier du marché. Mais l'invention de la photographie provoque un tarissement de ce marché et remet en cause toute l'organisation du marché de l'art.

Le marché de l'imitation rassemble de nombreux peintres artisans, dont la réputation passe d'abord par la maîtrise d'une technique. On recense entre autres des peintres doreurs, des peintres décorateurs (Chatelus, 1991). Le commerce d'articles de peinture ou le travail de doreur, d'encadreur accompagne fréquemment l'activité du peintre. Il n'existe pas alors de division du travail entre la fonction de production et celle de commercialisation. Sur ce marché, une vive concurrence pousse les artistes à réduire leurs coûts et à améliorer la qualité. Certaines innovations contribuent à diminuer le temps de travail des artistes, d'autres permettent une meilleure conservation du tableau.

Le statut de la photographie en tant qu'art suscite alors un intense débat. Il est intéressant de noter qu'à l'heure actuelle le débat n'est toujours pas clos, les photographes pouvant être artisans ou artistes. A l'époque, ce débat souligne l'enjeu représenté par cette invention pour le monde de l'art. Selon les critiques, la photographie oblige le peintre à réfléchir sur la spécificité de son travail, et sur la nature de l'objet-tableau, pour se différencier de la photographie. En effet, la photographie est beaucoup plus performante, d'un point de vue économique, pour reproduire fidèlement une réalité. Les mouvements novateurs vont trouver, de façon émergente, les raisons économiques d'exister. Ces mouvements mettent en œuvre des stratégies que l'on peut qualifier de différenciation, indispensables à la survie du métier. La photographie condamne en effet les peintres dont le seul mérite réside dans l'habileté à reproduire un sujet donné. Aujourd'hui, ce phénomène se retrouve lorsque l'artisanat fait face à l'industrie.

Un nouveau système se met alors en place, dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle (Moureau, 2000). Constituant une réponse efficace aux problèmes rencontrés par le système académique, il triomphe ensuite au 20<sup>ème</sup> siècle. Il repose sur la convention de qualité/originalité. N. Moureau (2000) précise que cette convention doit être comprise dans ses deux sens usuels

---

<sup>1</sup> Ce paragraphe est fondé sur la recherche effectuée par Nathalie Moureau.

d'authenticité et d'innovation. Prenant l'exemple de l'innovation de la photographie par rapport à la peinture, N. Moureau (2000) souligne que les transactions portent désormais autant sur le support que sur l'image. Le tableau devient désiré pour lui-même, en tant qu'objet unique, fait de la main de l'artiste. L'unicité constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, à la valorisation de l'œuvre d'art. L'intérêt artistique d'une œuvre sera recherché dans son caractère novateur. Le fonctionnement demeure artisanal et ses prix en rapport avec les coûts de production.

Cet exemple souligne, à partir d'une rupture dans le système, ici due à l'innovation, l'émergence de trois groupes d'acteurs aux comportements et aux objectifs différents : l'artisan (le photographe), l'artiste (le peintre) et l'artisan d'art (peintre doreur, peintre décorateur, copiste). Le vocable d'artisan d'art peut alors regrouper différents métiers, autour d'une seule et même activité : la peinture.

## **1.2 Les métiers d'art à la frontière de l'art et de l'artisanat**

L'artisan d'art doit être différencié de l'artiste pur, de l'artisan, de l'industrie de spécialité. En partant du principe qu'un système productif se définit notamment par la fonctionnalité du produit et le besoin à satisfaire, et si nous prenons comme critère la satisfaction d'un besoin hédoniste, l'envie de « se faire plaisir », l'industrie de spécialité satisfera exceptionnellement ce besoin pour un particulier. C'est l'exemple d'un outil électroménager très sophistiqué ou de bricolage, pour une production en très petite série.

L'artisan pourra satisfaire ce besoin en partie, sachant que son travail a une fonction essentiellement utilitaire. L'artiste en revanche, aura pour principale fonction de satisfaire les besoins oblatifs et hédonistes, mais sans répondre nécessairement à une demande exprimée par le marché. Un individu peut acheter, dans de nombreux cas, le travail d'un artisan d'art ou s'allouer ses services dans le seul but de se faire plaisir, les activités de décoration peuvent servir alors d'exemple. L'artisan d'art se retrouve donc entre secteur artistique et secteur artisanal. S'il se retrouve dans cette position de part son métier, cette position se retrouve dans les statuts juridiques relatifs à l'exercice de cette profession et dans les comportements de ces professionnels.

Au plan juridique, la frontière est indécise entre le statut d'artisan et celui d'artiste. Ce partage entre secteur artistique et artisanal se retrouve dans la gestion de la SEMA<sup>2</sup> qui dépend du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Economie. Les métiers d'art ne recouvrent pas exclusivement des artisans inscrits au répertoire des métiers, il regroupe aussi des artistes affiliés à la maison des artistes et, si la production est le fruit d'une activité intellectuelle prépondérante, l'artisan d'art peut exercer sous le statut de profession libérale. Mais tous seront regroupés sous un même terme : artisan d'art. A ce vocable, la Fédération Nationale des Ateliers d'Art préfère l'appellation « Professionnel métiers d'art », afin de ne pas assimiler trop rapidement ou uniquement de façon sémantique l'ensemble de ces professionnels au secteur des métiers. Ces statuts juridiques peuvent être choisis par un artisan d'art, sans que ce choix soit nécessairement fonction du métier d'art exercé ou des avantages fiscaux attachés à un statut particulier. Ce choix dépendra davantage de la manière dont est exercé et perçu ce métier par l'artisan d'art (Loup, 2003).

---

<sup>2</sup> Société d'encouragement au métiers d'art, association loi 1901 sans but lucratif reconnue d'utilité publique, s'emploie à maintenir et à promouvoir le patrimoine technique et culturel des métiers d'art. Elle fut constituée par modification des statuts de la Société d'Encouragement à L'Art et à l'Industrie fondée en 1889.

Sans vouloir faire de généralités nous pouvons élaborer des points communs à l'ensemble des artisans d'art. Sans critères de définition institutionnels, la légitimité d'un professionnel à l'appartenance de ce secteur se fera via la reconnaissance de ses pairs (Loup, 2003 ; Greffe, 2004). Quel que soit son type, artiste, artisan, créateur, marginal<sup>3</sup>, l'artisan d'art fera référence à son « maître », un pair qui lui a appris le métier. Ce dernier s'apprend sur « le tas » selon la tradition ouvrière de passation des savoirs (Sainsaulieu, 1993). Ainsi par son comportement : référence à un maître, importance du regard de l'autre pour asseoir sa légitimité, l'artisan d'art se rapproche de l'artiste. L'apprentissage de son métier qui répond à une technique précise ou attachée à une matière particulière le rapproche de l'artisan.

Le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers réserve le titre d'artisan, d'artisan d'art ou de maître artisan à des professionnels remplissant certaines conditions de diplôme, de titre ou d'expérience professionnelle.

La compétence professionnelle du chef d'entreprise est donc un caractère discriminant dans la législation française. Le terme métier d'art peut, dans ce cas, désigner une nébuleuse d'activités : réalisation d'une robe de haute couture, un bronze, un verre en cristal ou encore une cheminée en pierre, une charpente de cathédrale. Toutes ces réalisations ont en commun la recherche de la beauté et l'exigence d'un travail de haute qualité. Si ce secteur des métiers d'art présente de fortes hétérogénéités, les métiers présentent néanmoins des caractères communs qu'il est important d'identifier plus finement. Un travail sur les critères de définition de la notion de métiers d'art s'avère, à ce niveau de la réflexion, nécessaire.

### **1.3 L'insaisissable définition des métiers d'art**

La définition des métiers d'art peut être qualifiée d'« insaisissable » (Dehaye, 1976 ; Bachelard, 1982). Deux difficultés se présentent pour établir les principes d'identification et de classification des métiers d'art.

- La première tient au fait que la notion de métier d'art est elle-même imprécise. Dans le langage courant, et en l'absence d'une définition officielle, le terme de métier d'art recouvre une nébuleuse d'activités professionnelles diverses, ayant pour but la production généralement manuelle d'objets uniques ou fabriqués en très petite série, caractérisés par leur valeur esthétique et la qualité de leur exécution. Il apparaît alors que les activités considérées peuvent s'inscrire dans des conditions d'exercice très différentes : industrie d'art, petite ou moyenne entreprise, atelier individuel sous statut d'artisan ou d'artiste. Les métiers généralement non perçus par le grand public comme entrant dans la catégorie des métiers d'art (tonnelier, vannier...) rappelle le premier sens du mot art. Ils prennent leur racine dans la tradition et l'économie des régions et appartiennent au patrimoine.
- La seconde difficulté émane du fait que certaines activités peuvent apparaître comme des auxiliaires aux métiers d'art proprement dits : ainsi les doreurs sur tranche par rapport aux relieurs d'art. En fait, ces métiers constituent, dans une chaîne opératoire, des maillons indispensables au maintien des métiers de base.

Ces deux difficultés se cumulent lorsque il s'agit de classer un professionnel dans la catégorie artisanat, artistique ou artisanat d'art. Dans ce cas, l'étude du basculement entre le métier, le secteur d'activité, le produit, et l'objet d'art est alors nécessaire. L'activité se trouve au

---

<sup>3</sup> Pour une présentation plus détaillée des types voir la communication de Jaouen et Loup « Alliance stratégique et artisanat d'art : Entre survie et quête de légitimité »

confluent du métier et de la mission de l'entreprise, du savoir-faire et du savoir-satisfaire. Un des problèmes rencontrés par les professionnels<sup>4</sup>, afin de repérer les artisans d'art, réside dans le fait que, bien souvent, l'activité d'artisanat d'art n'est pas la seule et unique activité de l'entreprise, au-delà de la mise en oeuvre d'un savoir-faire identique.

Elle peut constituer un complément à une activité industrielle. Dans ce cas l'artisan « se fait plaisir ». L'activité d'artisanat d'art constitue une activité annexe qui fluctue au gré des commandes ou de l'inspiration de l'artisan. Prenons l'exemple d'un artisan qui possède une petite entreprise de ferronnerie et qui crée de temps à autre des objets de décoration intérieure ou des œuvres uniques.

Elle peut aussi constituer l'activité secondaire. L'activité principale lui permet d'assurer la pérennité de son entreprise. L'artisan d'art fait alors de « l'alimentaire ».

Le dernier cas est le plus facilement identifiable. L'artisanat d'art constitue la principale activité de l'entreprise.

Ainsi la notion de métiers d'art peut faire référence à des réalités différentes. L'artisanat d'art accueille en son sein différents métiers et bien que l'activité de l'artisan d'art puisse varier d'un artisan à l'autre, il peut être néanmoins dégager des bases de d'identification.

Les métiers d'art sont définis à l'heure actuelle au travers de diverses classifications qui font fluctuer leur nombre entre 3 000 et 12 000 selon la définition adoptée, dans la mesure où les métiers d'art se retrouvent au sein même des activités artisanales. La SEMA évalue le secteur à 30 000 entreprises et retient 217 métiers, très diversifiés dans leur savoir-faire. Ces métiers du fait de leur multiplicité et des matériaux employés, se retrouvent dans de nombreuses branches déjà constituées. Ainsi, Il résulte de ce phénomène la constitution de critères d'appartenance principalement qualitatifs, et par voie de conséquence très subjectifs, difficiles à formaliser. Ce domaine hétérogène, aux frontières floues, rend délicat les réflexions et les stratégies globales. Les visions de ce champ par les différents acteurs concernés, artisans, associations, pouvoirs publics, chambres consulaires, organismes professionnels, sont contrastées, du fait des missions et des objectifs propres de chacun de ces acteurs.

Pour beaucoup d'institutions la différence entre artisanat et métiers d'art se fait donc de manière très subjective : en témoigne les critères de sélection des courts métrages en compétition au F.I.L.M. (Festival International de l'Image des Métiers) fondés sur les seuls avis des deux organisateurs, sans critères prédéfinis.

Chaque pays tente d'adopter sa propre définition des métiers d'art. Créé et attribué en France à partir de 1994 par le Ministre de la Culture, le titre très officiel de « maître d'art » est destiné à tout « professionnel dont la qualité du savoir-faire est reconnue par ses pairs et qui accepte de transmettre son tour de main à un élève ». Cette définition certes large correspond peu ou prou à l'idée que se font les autres pays d'Europe des « métiers d'art », même si tous n'ont pas éprouvé le besoin de légiférer sur le sujet.

Prenant en compte les deux difficultés de définition précédemment présentées, Gilbert Sommier et Francois Canteau ont élaboré en 1992 une nomenclature des métiers d'art<sup>5</sup> qui a servi de base pour l'élaboration du décret de 2003. Depuis sa création cette nomenclature est, avant tout, considérée au sein de la SEMA comme un document de travail, une aide à la clarification du secteur plus qu'une définition exhaustive des métiers d'art.

Pour faciliter ce premier essai de classification, deux séries de critères ont été retenues par les auteurs :

---

<sup>4</sup> Entretien avec M. Cano CRM Languedoc-Roussillon le 24 avril 1998

<sup>5</sup> Document de travail, SEMA

- D'une part un regroupement des métiers en fonction des matériaux dominants a été adopté : terre, fibres textiles, bois, métaux, pierre, verre, cuir, papier et arts graphiques, cire.
- D'autre part, ils ont choisi d'insister sur le secteur d'activité prédominant : facture instrumentale, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie, émaillerie, luminaire, tabletterie, arts mécaniques, jouets, jeux, modélisme, miniature, les métiers du décor et du spectacle, les arts éphémères (depuis 1992, l'appartenance des arts éphémères aux métiers d'art est très controversée par la profession), les métiers du patrimoine.

Nous pouvons observer que l'ensemble des métiers d'art ainsi identifiés font référence à une activité artisanale d'extraction, de production, de transformation de biens et/ou de prestation de service grâce à des procédés techniques dont la maîtrise requiert une formation notamment par la pratique. Depuis le décret de 1998, l'inscription au sein de la catégorie « métiers d'art » ne nécessite aucun impératif objectivement défini.

En conséquence, si nous étudions les définitions de l'artisan que donne Julien et Marchesnay (1988), il semblerait que nous évoluons de la définition française : « Entreprise employant moins de 10 personnes souvent 5 » à la définition québécoise où : « les artisans sont ceux qui produisent des produits normalement faits main ».

Le métier d'art est en fait indissociable de l'homme qui met en œuvre son savoir-faire. Ainsi, selon Dehaye (1976) l'artisanat d'art reposerait sur trois éléments : La production se veut d'objets uniques ou de petites séries, voire l'exécution de services non répétitifs ; Une technique essentiellement manuelle, le plus souvent traditionnelle ; Une entreprise dirigée par un professionnel qui en est, en quelque sorte, l'âme.

« Ce qui caractérise essentiellement l'artisan d'art, c'est sa grande qualification. Sa production de petite série s'oppose à la création unique de l'artiste. Comment, pourtant, qualifier l'œuvre d'un ébéniste, oeuvre parfois unique, façonnée par un homme de métier. Ici la petite série alterne en fait avec l'objet unique. L'artisan d'art ne travaille pas nécessairement seul à son ouvrage contrairement à l'artiste. Ainsi l'ébéniste fait appel à une multitude d'autres métiers, tels que laqueur, doreur... . Ce n'est pas tant l'originalité que l'artisan d'art cherche à tout prix que l'utilisation parfaite d'une technique adaptée à des formes fonctionnelles. »

De façon plus générale, il a pu être établi cinq critères pour identifier les métiers d'art (Loup, 2003) : l'importance du savoir-faire, le rapport à l'objet créé, la créativité et l'originalité, la pérennité de l'objet créé et l'absence de spéculation sur les marchandises, sur le travail d'autrui, ou sur les machines. Tout artisan d'art peut être alors défini comme « un artisan au service de l'art ».

Si la place des métiers d'art est située, au sein du secteur des métiers, à la frontière de l'artisanat et de l'art, nous pouvons préciser que les métiers d'art représentent *l'art de l'artisanat*, le mot art devant être entendu dans son sens générique.

Les représentations du public et des institutions vis-à-vis des métiers d'art peuvent être très différentes, voire contradictoires. Si l'artisanat d'art est parfois assimilé à un monde archaïque, les produits réalisés bénéficient d'une image porteuse. Aux artisans d'art sont toujours connotés des notions de métier, de savoir-faire et de créativité.

De part son positionnement et les représentations qui y sont attachées, les métiers d'art peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble des métiers de l'artisanat. Aussi, nous nous proposons dans une seconde partie d'étudier les différents rôles joués par les métiers d'art au sein du secteur des métiers.



## 2 LES ROLES DES METIERS D'ART DANS LE SECTEUR DES METIERS

Alors que ce secteur apparaît bien souvent comme folklorique, à l'activité économique marginale, la réalité est toute autre. Le poids économique de ce secteur n'est pas à négliger et, les enjeux qu'il génère notamment au niveau socio-économique restent importants pour notre société. Si leurs savoir-faire sont reconnus, les entreprises de métiers d'art et leurs dirigeants restent mal connus. Pourtant ils influencent grandement l'économie, au travers par exemple de leurs retombées sur le tourisme, leur importance pour l'industrie du luxe, ou leur rôle dans le domaine de la culture et de la conservation du patrimoine. Sans oublier les difficultés dont ce secteur est porteur, il peut néanmoins donner des pistes de réflexion pour une meilleure valorisation de l'ensemble des métiers de l'artisanat, oeuvrant notamment pour une reconnaissance des métiers manuels et de l'apprentissage.

### 2.1 Un rôle économique<sup>6</sup>

« Le poids économique des métiers d'art ne cesse de progresser : le chiffre d'affaires qu'ils génèrent chaque année est de l'ordre de 3,2 milliards d'euros, et leur valeur ajoutée dépasse le milliard d'euros, ce qui est comparable à celle du reste de l'artisanat ». Cette affirmation assénée par le Sénateur Joly, lors du Colloque Tourisme et Métiers d'art en 2002, souligne la prise en considération du poids économique des métiers d'art.

Les métiers d'art occupent donc une place économique majeure et permettent ainsi à la France de se situer au premier rang européen. La qualité et la diversité des techniques maîtrisées favorisent l'intervention des artisans français sur des chantiers d'exception tels que les vitraux de la cathédrale de Côte d'Ivoire, la restauration de la statue de la Liberté à New York, la restauration du Mimbar de la Koutoubia, le Palais des Papes en Avignon, la dorure du Dôme des Invalides.

Les hautes qualifications pour des métiers oubliés ou disparus constituent ainsi un point fort pour l'Economie. En matière de formation et de qualification la France reste un exemple : l'école Boulle, les luthiers de Mirecourt, les Compagnons du Devoir et du Tour de France, les meilleurs ouvriers de France.

Deux approches<sup>7</sup> peuvent être adoptées afin de mesurer le poids économique des métiers d'art. Une première approche par métiers évalue le nombre d'artisans d'art à 10 000. Le nombre des professionnels métiers d'art, artisans d'art et ouvriers d'art confondus, aurait augmenté, selon cette même source, de 21% entre 1982 et 1999. La seconde approche s'intéresse au nombre d'entreprise métiers d'art. Ainsi, ce nombre est estimé à 14 000 et le nombre de salariés à 30 000. Au sein des métiers d'art, les métiers les plus porteurs seraient les métiers de la céramique, de la mosaïque, du vitrail et du bois.

Si cette évaluation a l'avantage de donner une ampleur au phénomène, elle doit être prise avec précaution. En effet, elle peut varier selon les critères d'appartenance au secteur des métiers d'art pris en compte. Le secteur des métiers d'art compte en France, selon une brochure relative aux métiers d'art du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, quelques 50 000 entreprises dont 30 000 artisanales, représentant environ 200 000 emplois. Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie estime en 2002 à 20 000 entreprises « le noyau

---

<sup>6</sup> Les données chiffrées sont issues d'une synthèse effectuée à partir de données secondaires suivantes. Sandrine Rigaud (2001), Le renouveau de l'artisanat d'art, *Entreprendre*, Janvier 2001, n° 151, Rubrique création d'entreprise et des chiffres clés de l'artisanat : Etudes et statistiques, Ministère de l'économie et des finances, septembre 1999 ; du portrait des métiers des entreprises de métiers d'art : Etudes et statistiques entreprises en bref, Ministère de l'économie et des finances N° 7 avril 2002, ainsi que des entretiens menés auprès de la société d'encouragement des métiers d'art (SEMA) et de La Confédération française des métiers d'art (CFMA).

<sup>7</sup> Selon le site [http://www.artisanat.info/informer/art\\_pop.html](http://www.artisanat.info/informer/art_pop.html)

central des métiers d'art ». Mais la source d'information majeure reste le SUSE, source statistique d'origine fiscale qui n'intègre pas les entreprises relevant du régime de la micro-entreprise laquelle constitue pourtant un groupe important des entreprises de l'artisanat d'art. La Confédération Française des Métiers d'Art (CFMA) de son côté, estime que ce secteur regrouperait environ 30 000 entreprises (PME, TPE et entreprises artisanales), 160 000 personnes et représenterait un chiffre d'affaires à la production de 18 milliards d'euros. Avec près de 8 milliards de chiffre d'affaires réalisés à l'exportation, ils contribuent au renom du goût et du savoir-faire français dans le monde. Ces données intègrent l'industrie du luxe, mais ne comptabilisent pas les métiers de la restauration du patrimoine.

Les inventaires régionaux permettent de dégager un indicateur intéressant, issu du rapport entre le nombre de professionnels des métiers d'art recensés dans une région, tous statuts juridiques confondus et le nombre total d'entreprises artisanales de cette même région. Cet indicateur varie entre 0,9% et 1,8%, avec une moyenne de 1,4%, ce qui donnerait pour l'ensemble du territoire national environ 11 500 entreprises des métiers d'art. Une extrapolation du nombre d'emplois peut être réalisée sur les mêmes bases, en prenant comme référence le nombre moyen d'emplois dans les entreprises artisanales, soit 1,78 salariés et 0,93 travailleurs non salariés par entreprise. Ce secteur occuperait environ 30 000 emplois. Toujours sur les mêmes bases, avec un chiffre d'affaires moyen par entreprise artisanale de 0,16 million d'euros, les métiers d'art généreraient 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Au sein du noyau central des professionnels des métiers d'art composé de 30 000 actifs le Ministère distingue 13 500 artisans et 16 500 salariés. Le nombre de professionnels travaillant dans les métiers d'art a progressé de plus 21%, et notamment de plus 36% pour les artisans d'art entre 1982 et 1999<sup>8</sup>. Ce dernier chiffre souligne le dynamisme de la création d'entreprise au sein de ce secteur. Dans la même période l'emploi national ne progressait que de 7.4%.

Selon le ministère, l'évolution de la demande des consommateurs est favorable aux métiers d'art<sup>9</sup>. Dans un contexte structurel difficile, accentué une mondialisation accrue des échanges, le consommateur recherche l'authenticité propice à l'appréciation des savoir-faire territoriaux. Le besoin de personnalisation développé par le consommateur s'exprime par la recherche d'objets uniques ou produits en petite série par la main de l'homme. Ce phénomène serait accentué par une tendance à la réduction de la fréquence des achats qui se traduit par un accroissement du niveau d'exigence qualitative des consommateurs.

Cet accroissement du poids économique des métiers de l'artisanat en générale et les métiers de l'artisanat d'art en particulier ne semble pas uniquement lié à un effet de mode. Les racines de ce regain d'intérêt semblent plus profondes. La recherche sur le travail des artisans, ira croissant dans la prochaine décennie sachant que l'on prévoit une généralisation du « sur mesure », du « beau », une recherche accrue de l'esthétique. De plus, la réalité post-moderne décrite par Maffesoli (2000) semble en accord avec le monde représenté par le secteur des métiers (Cova, 2004). Déjà Galbraith (1974) écrivait « Il y a une place dans le futur pour l'économie de la beauté », alors que Bourdieu (1979) s'attache à analyser la différence entre l'esthétique bourgeoise et populaire, qui résiderait dans le rapport entre la fonction et la forme, et qui nous paraît proche du questionnement sur le travail des artisans d'art. Par ailleurs, Rochefort (1997) souligne que les années 1990 ont connu un revirement brutal, marqué par l'inquiétude et le repli sur soi-même, faisant de cette décennie touchée par le chômage, une quête de la « rassurance ». Deux thèmes qui lui sont associés se retrouvent dans les bases du travail de l'artisan d'art à savoir le terroir et la tradition.

---

<sup>8</sup> Selon le site [http://www.pme.gouv.fr/informations/editions/etudes/bref\\_ent7.pdf](http://www.pme.gouv.fr/informations/editions/etudes/bref_ent7.pdf)

<sup>9</sup> Selon le site <http://www.pme.gouv.fr/actualites/dossierpress/dp07112002/metier.htm#3>

## 2.2 Un rôle social

En conséquence, les métiers d'art connaissent un net regain d'intérêt local depuis quelques années<sup>10</sup>. Ainsi, de nombreux villages basent leurs politiques de développement local sur l'attrait relatif à ces métiers. Les expériences élaborées et/ou soutenues par des artisans d'art sont encouragées par les institutions consulaires, dans le but de soutenir le développement local notamment l'activité touristique. En témoignent les Journées Nationales des Métiers d'Art des 29-30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2002, et les colloques « Tourisme et Métiers d'Art » organisés au Sénat le 14 juin 2001 et le 28 novembre 2002.

Au-delà du seul intérêt pour le territoire, ces actions poussées par les Institutions qui encouragent les petites entreprises d'artisanat d'art à travailler en collaboration avec d'autres artisans d'art produisent de l'utilité sociale (Loup et Paradas, 2005a). Il semble que les apprentissages qui y sont associés, permettent d'améliorer la responsabilité sociale en entreprise (Loup et Paradas, 2005b). Celle-ci est matérialisée particulièrement par la sauvegarde du patrimoine culturel, l'amélioration du lien social, et la pérennisation des ressources, dans une dynamique territoriale. Plus généralement, à travers leurs actions, les petites entreprises du secteur des métiers, surtout lorsqu'elles ont une activité traditionnelle, voire rurale, contribuent à préserver une dynamique économique et une forme de cohésion sociale et naturelle. En ce sens, elles contribuent au développement durable (Polge et Loup, 2003).

Ainsi, une volonté politique se développe, tant au niveau national que local, pour un soutien et une reconnaissance accrue des métiers d'art. Ces derniers sont de plus en plus considérés comme des soutiens à l'économie régionale, voire nationale, eu égard à leur capacité à catalyser certains projets locaux. Plusieurs événements récents témoignent de ces enjeux : multiplication des programmes régionaux de développement des métiers d'art, initiatives nombreuses de collectivités territoriales pour l'implantation d'ateliers d'art et d'espaces d'exposition et de vente, attention ministérielle marquée par la création ou le développement d'organismes nationaux à vocation de soutien aux métiers d'art.

L'artisan d'art, de par son métier et les qualités qui lui sont attachées, détiendrait les capacités nécessaires pour répondre efficacement aux enjeux territoriaux suivants :

- Sauvegarder un patrimoine : traditions techniques, sites historiques, développement des lieux de visites, modernisation de leur utilisation.
- Apporter un complément culturel aux scolaires : accueil de classes, initiation aux techniques, à la créativité, à la connaissance.
- Participer à la curiosité et à la connaissance des adultes : expositions, spectacles, conférences, voyages à thème.

Outre l'enjeu de conservation du patrimoine ou du maintien en vie de zones rurales ou, a contrario, de centre ville, les métiers d'art portent en leur sein un enjeu social, certes marginal, mais qu'il est nécessaire de présenter ici. Des structures telles que l'ARFACS<sup>11</sup>, permettent à des individus marginalisés par la maladie, la prison etc., de maintenir un lien avec la société grâce à la production et la vente d'objet d'artisanat d'art. Si cette activité est louable, il est essentiel d'être dans ce cas très attentif au risque de galvauder le mot d'artisanat d'art en loisir créatif.

---

<sup>10</sup> L'ISM en 1995 présentait un dossier documentaire sur les expériences menées en développement local dans le secteur des métiers d'art.

<sup>11</sup> Association de recherche en faisabilité des activités culturelles et sociales.

### **2.3 Un rôle de valorisation des métiers manuels et de l'apprentissage**

Au regard des métiers d'art, qui allient créativité et maîtrise parfaite d'un savoir-faire, des règles techniques et esthétiques, nous pouvons constater que les activités dites intellectuelles, n'ont pas l'exclusivité de traduire l'intelligence. L'esprit se manifeste aussi directement par le geste et les mains de l'artisan. Le travail de celles-ci n'a pas une origine inférieure.

Or, aux dires des artisans d'art, le travail manuel est toujours dévalorisé au moment des choix d'orientation des jeunes. L'orientation vers un métier manuel est le résultat d'une situation d'échec scolaire. Les métiers d'art peuvent être un élément de valorisation des métiers manuels, d'une part grâce à leurs caractéristiques, exigence de la maîtrise d'un savoir-faire, créativité, et d'autre part grâce à leur rôle social, maintien du lien social en zone rurale, participation à la conservation du patrimoine. Le titre de maître d'art participe à cette valorisation. Les métiers d'art peuvent en ce sens, constituer un secteur professionnel attractif, de par les débouchés qu'ils offrent et par la passion nécessaire à l'exercice de ces métiers, même si leur potentialité en termes de formations et d'emplois reste méconnue.

La conservation du patrimoine culturel nécessite l'intervention d'artisan maîtrisant parfaitement un métier manuel. Ainsi, les artisans d'art permettent au travers de l'exercice de leur métier la conservation de savoir-faire souvent anciens. Les artisans restaurent les objets, ils participent avant tout à la conservation de pratiques traditionnelles, de savoir-faire qui font, à présent, partie de notre histoire. Le patrimoine qui peut se définir comme « l'ensemble des sites, quartiers, collections ou pratiques qu'une société hérite de son passé et qu'elle entend préserver et transmettre aux générations futures » (Greffé, 1999), comporte ainsi deux dimensions, l'objet et le savoir faire. Si le savoir faire est le fait des artisans, la conservation de l'objet sera le fait des musées (Amans et Loup, 2002). Ces derniers permettent, en ce sens, d'accroître la diffusion du savoir-faire des artisans d'art et ainsi favorisent la reconnaissance des métiers manuels auprès du grand public.

Les savoir-faire se conservent en étant utilisés et transmis à des « élèves », avec lesquels l'artisan d'art titulaire du savoir-faire a des relations privilégiées, qu'il s'agisse de ses descendants, de ses apprentis ou de ses compagnons. La valorisation du métier manuel et de l'apprentissage prend tout son sens avec le titre de maître d'art. Afin de faire face à ce risque de disparition de certains tours de main, l'Etat incite les artisans, par un soutien financier et une reconnaissance exceptionnelle, à la transmission des savoir-faire en danger.

Le Ministère de la Culture français crée le titre de « maître d'art » par arrêté ministériel du 16 mars 1994, modifié le 3 octobre 1994. Ce titre n'est pas sans rappeler le titre japonais de « trésor national vivant ». D'ailleurs, dans les deux cas, le titre décerné à vie par des pairs, récompense la qualité exceptionnelle du savoir-faire. Le lauréat est alors investi d'une responsabilité importante : la transmission de ce savoir-faire.

Le maître d'art est choisi parmi les professionnels des métiers d'art exerçant depuis au moins 15 ans leur métier, dans le domaine de la restauration ou de la création contemporaine. Il doit être détenteur de savoir-faire rares qu'il est essentiel de préserver. Les métiers précarisés, menacés de disparition ou pour lesquels il n'existe aucune filière de formation, sont privilégiés. Exceptionnellement, un maître d'art d'un secteur n'étant pas en danger de disparition pourra être nommé pour la qualité de son tour de main, ou en raison des innovations qu'il a apportées au métier.

Le maître d'art doit s'être engagé à transmettre son savoir-faire dans un délai maximum de trois ans à un élève qu'il aura choisi, ayant une expérience du métier de cinq ans au moins. Afin de faciliter la transmission du savoir-faire, une allocation est attribuée par le Ministère de

la Culture au maître d'art, et une évaluation de la formation est effectuée chaque année par le Conseil des Métiers d'Art.

La transmission et la sauvegarde des savoir-faire s'avèrent importantes au niveau de la conservation du patrimoine mais aussi au niveau économique, soulignant ainsi la cohérence entre les différents rôles des métiers d'art. En effet, un savoir-faire non rentable dans l'immédiat, et donc voué à court terme à disparaître, peut être source de rentabilité dans le futur. La conservation des savoir-faire oubliés à un instant  $i$  peut, en effet, être une source d'innovation pour l'entreprise à un instant  $i+1$ . Nombre d'exemples de créations, en haute couture notamment, témoignent de ce phénomène.

### **Conclusion**

« C'est le caractère artistique ou extraordinaire de la production qui permet de distinguer ces métiers au sein de l'artisanat. » (Dehaye, 1976), toute la difficulté étant d'apprécier le caractère artistique et/ou extraordinaire de l'activité d'un artisan. Aussi, nous pouvons souligner que s'il existe des critères de distinction entre l'ensemble des métiers de l'artisanat et les métiers d'art, cette distinction n'est pas dichotomique.

La notion de métier se réfère à l'artisan qui maîtrise des techniques artisanales, qu'elles soient traditionnelles ou contemporaines. L'artisan possède une connaissance des matériaux de façon à respecter leur spécificité dans leur traitement, ainsi que des techniques de transformation de la matière. La technique exige que l'artisan intervienne directement dans la réalisation de son produit, ce qui le distingue du designer. Le mot art se réfère alors, à la qualité artistique, originale ou personnalisée de la création de l'artisan. Les activités d'artisanat d'art à forte valeur ajoutée s'appuient sur un savoir-faire souvent ancien et pointu ou bien sur la transformation de la matière. Elles sont présentes dans des secteurs très divers et jouent souvent un rôle prépondérant dans le développement local. Ainsi, elles intéressent à ce titre les collectivités territoriales. L'exercice d'un métier acquis par l'apprentissage d'un geste permet aux métiers d'art de participer à la reconnaissance des métiers manuels, notamment par leur influence sur la conservation du patrimoine.

Ce qui jusqu'à présent dans l'artisanat d'art est apparu comme une originalité folklorique, la signature des pièces, l'exercice d'un savoir-faire selon les techniques traditionnelles, la production en petite voire très petite série, etc., répond en fait à une nécessité stratégique. Un produit d'artisanat d'art porte en lui une intervention personnalisée de l'artisan au niveau par exemple du style, de la forme, de la couleur. La signature des pièces est la représentation physique de l'intervention de la personnalité : lorsque l'artisan d'art signe ses pièces, il y inscrit sa personnalité, l'unicité de sa production. Aussi, l'industrie, à l'heure actuelle, singe l'artisan mettant en œuvre un « retro-business » (Cova, 2004). Ce retro-business se centre, entre autre, sur l'offre par le design des produits, l'apparence des points de ventes, les visuels publicitaires qui rappelle le travail de l'artisan par l'authenticité, les matières nobles, les séries limitées ou personnalisées... Ce phénomène souligne que les métiers d'art et plus généralement l'artisanat portent en leur sein les facteurs de leur succès. Aussi, l'artisan doit-il décomplexer voire accentuer ses spécificités.

## Bibliographie

- Amans, P. et S. Loup (2002), Relations entre organisations marchandes et non marchandes : Un cas de coopération entre artisans d'art et musées, *16<sup>ème</sup> Journées Nationales des IAE*, Paris.
- Bachelard, P. (1982), *L'artisanat dans l'espace français*, Masson, collection géographie, Paris.
- Bourdieu, P. (1979), *la distinction, critique sociale du jugement*, Edition de Minuit, Paris.
- Carla Prette, M. et A. De Giorgis (2001), *Qu'est-ce que l'art ?*, Gründ, Paris.
- Chatelus, J. (1991), *Peintre à Paris au XVIIIème siècles*, J. Chambon, Nîmes.
- Cova, B. (2004), *Le business de l'authentique*, Colloque National Céramique et Territoires, Aubagne en Provence.
- Dehaye, P. (1976), *Les difficultés des métiers d'art*, rapport au président de la république, La documentation Française.
- Galbraith, J.K. (1974), *Nouvel État Industriel*, Gallimard, paris.
- Grefte, X. (1999), *La gestion du patrimoine culture*, Anthropos, Paris.
- Grefte, X. (2004), Les enjeux des PE de métiers d'art au 21<sup>ème</sup> siècle, *Table ronde Réalités de la petite entreprise de métiers d'art au XXIème siècle, 7<sup>o</sup> CIFEPME (Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME)*, Montpellier.
- Louart, P. (1980), *L'artisan producteur et sous traitant*, Thèse en Sciences de gestion, Tome I, Lille.
- Loup, S. et A. Paradas (2005a), Les actions collectives de TPE peuvent elles produire de l'apprentissage dans le domaine de l'utilité sociale ? Application aux métiers d'art, *économie sociale et solidaire et territoires*, Atelier Utilité sociale, capital social et cognitif. *V<sup>o</sup> rencontres universitaires d'économie sociale et solidaire*, Marseille, 11-12 mai 2005.
- Loup, S. et A. Paradas (2005b), Le dirigeant de PE peut-il développer plus de responsabilité sociale par le biais des actions collectives ? Application à un artisan d'art, *Revue d'Economie méridionale* (à paraître)
- Loup, S. (2003), *Stratégies et identités de l'artisan d'art*, Thèse en Sciences de gestion, Montpellier I.
- Maffesoli, M. (1988/2000), *Le temps des tribus – Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, La table ronde, Paris.
- Julien, P.A. et M. Marchesnay (1988), *La petite entreprise*, Vuibert gestion, Paris.
- Moureau, N. (2000), *Analyse économique de la valeur des biens d'art : la peinture contemporaine*, Economica, Paris.
- Pacitto, J.C et K. Richomme-Huet (2004), A la recherche de l'entreprise artisanale, *7<sup>o</sup> CIFEPME (Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME)*, Montpellier.
- Polge, M. et S. Loup (2003)., Quel(s) entrepreneuriat(s) pour quel développement durable ? Le cas du terroir, *Journée de l'Atelier AIMS « Développement durable et entreprise »*, Angers.

- Richomme, K. (2000), *Contribution à la compréhension du système de gestion des entreprises artisanales*, Thèse en Sciences de Gestion, Montpellier I.
- Richomme-Huet, K. (2002), Artisanat versus secteur des métiers : pour un consensus conceptuel, 2<sup>o</sup> Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Bordeaux.
- Robert, M. (1999), *Les artisans et les métiers*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- Rocheffort, R. (1997), *Le consommateur entrepreneur*, Edition Odile Jacob, Paris.
- Sainsaulieu R. (1993), *L'identité au travail*, Presses de Sciences Po., Paris.
- Siméoni, M. (1999), *La stratégie de la firme artisanale : Essai d'interprétation de sa conception et de sa mise en œuvre par la notion de savoir-faire*, Thèse en Sciences de Gestion, Corte.